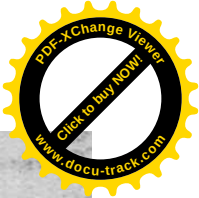
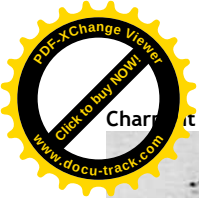


Aujourd'hui huit avril mil sept cent quatre vingt huit, après
les fiançailles et les publications des trois baus du futur mariage
entre Noël Lefevre fils majeur de feu Noël Lefevre Vigueron et des
francoise Peltus de cette Paroisse d'une part et entre Marie -
Egyptienne Anne fille mineure de Louis Anne Vigueron et de Marie
Elisabeth Vigueron de la Paroisse d'Abondant d'autre part: audit
trois publications de baus faites aux Prônes des Messes Paroissiales
tant de cette Eglise que de celle d'Abondant par trois divers jours
de Dimanches consecutifs, savoir les vingt trois, trente Mars -
donnés de l'op du present, sans qu'il se soit trouvée d'opposition ni
d'empêchement civil ou canonique, le Curé de ce lieu soussigné,
après avoir vu le certificat de Monsieur le Curé d'Abondant, en
date du jour d'hier signé Julien Curé d'Abondant, a donné aux



Susdites Parties, en recevant leur consentement tant d'un et pas par
de présent, la benediction nuptiale en face de notre Mère la
Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, en présence et du con
sentement de François Peltier Mère du Marié, de Louis Atte
Père de la Mariée, les quels, ainsi que la Mariée ont déclaré ne
sçavoir signer de ce requis suivant l'ordonnance, en présence aussi
de Jean Baptiste Le fevre père du Marié, de Charles Thie et
Hilarion Girard les oncles, d'André Vigueron Cousin germain de
la Mariée, témoins qui ont signé avec moi et la Mariée.

Moi le fevre Charles Thie & Girard

J. Baptiste Le fevre André Vigueron
père Landamy

Dupardins
curé.